MINISTRY OF TRAINING, COLLEGES AND UNIVERSITIES

2004-2005
Accessibility Plan

Ontario

105-01655/

Table of Contents

	Page
Introduction	2
Message from Minister of Training, Colleges and Universities	3
Report on Achievements of 2003-2004 Planning Commitments	4
Commitments and Strategies for 2004-2005	8
For More Information	13

Introduction

In December 2001, the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA) was passed into law. Its purpose is to improve opportunities for people with disabilities and to provide for their involvement in the identification, removal and prevention of barriers to their full participation in the life of the province.

One of the requirements under the ODA is that Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities and public transportation organizations develop annual accessibility plans to make policies, practices, programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. The plans must be made available to the public.

This document is the second annual accessibility plan developed by the Ministry of Training, Colleges and Universities. It highlights achievements of the 2003-04 plan and outlines commitments for 2004-05 so that no new barriers are created and existing ones are removed over time.

Ministries across government are increasing awareness of accessibility and integrating accessibility into daily business practices in a number of areas, including staff training, public information, facilities, and program and service delivery processes.

This ministry intends to build on its achievements by implementing initiatives that support the government's efforts and commitment to continue to make Ontario an inclusive and accessible province, where people of all abilities have a chance to fully participate and achieve their potential.

Message from the Minister

The Ontario government is working to build strong and liveable communities that offer a high quality of life for Ontarians of all abilities. In order to achieve this goal, we plan to introduce, this fall, measures to make the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA) strong and effective.

Our government will work in partnership with Ontarians to make implementation of this legislation more responsive to the needs of people with disabilities.

At the Ministry of Training, Colleges and Universities, we share the goal of providing more opportunities for all Ontarians. We work every day to ensure that everyone can access the education and training programs that allow them to participate fully in our society.

This plan outlines our commitment that people with disabilities will have access to the postsecondary education and training programs and services provided by the ministry. For example, our Literacy and Basic Skills program has an on-line service for deaf learners. Where possible, information on our website, our regional facilities and where we meet with stakeholders are accessible to all. TTY lines are available in many locations throughout the ministry to ensure people can access our services.

Our plan also outlines how we will continue to lead by example and build on our successes and achievements to further extend these services in the future.

As Minister of Training, Colleges and Universities, I am pleased to work with Ontarians with disabilities on measures that will allow them to fully participate in building a stronger province. Our efforts support the government's commitment to make Ontario's communities strong, vital and accessible to people of all abilities.

Mary Anne Chambers
Minister of Training, Colleges and Universities

Report on Achievements of 2003-2004 Planning Commitments

Over the past year, the Ministry of Training, Colleges and Universities has continued to build on measures already taken to improve accessibility and eliminate barriers.

Policies and procedures have long been in place to ensure ministry staff, job applicants, and others with a range of disabilities receive the accommodation required. Ergonomic assessments are provided to staff, upon request, as are electronic and alternate formats of human resources and learning materials. Members of the public have multiple ways to access ministry information, products and services through the ministry website, TTY and by phone. Ministry publications are also provided in accessible formats, such as Braille, upon request.

In providing services to the public, the ministry has established guidelines for agencies providing Job Connect employment services to ensure they are delivered in an accessible facility or, where services are not accessible, that the agency has a plan to accommodate people with disabilities in an accessible location. In addition, all agencies must have community links with the Ontario Disability Support Program.

The ministry's Literacy and Basic Skills Unit has also developed an online learning tool designed to meet the needs of learners who are deaf.

Over the past year, the ministry has continued to build on measures already taken to improve accessibility and opportunities for people with a range of disabilities. It has also undertaken several initiatives to improve accessibility for its employees and the public.

The ministry's commitments and accomplishments for 2003-04 include:

Commitment: Establish an accessibility planning team to assess progress made on the annual accessibility plan.

Status: Completed

Commitment: Review 19 acts that establish Ontario's Colleges of Applied Arts and Technology and all universities and their foundations to ensure the appropriate use of language with respect to people with disabilities and to identify any barriers for people with disabilities.

Status: Completed

Commitment: Build on current practices to ensure that the impact on accessibility is considered in all new and ongoing policy and program development.

Status: Completed and ongoing

Action/Timeframe: To be continued on an ongoing basis

Commitment: Review the orientation program for employees to ensure information on staff rights to accommodation, the managers' responsibility for accommodation and any associated mandatory training, is developed and included in all new packages and to include in that review, the ministry's intranet site to ensure that information on employee accommodation is clear and current.

Status: Completed

Commitment: Review the youth marketing initiative for the recruitment of young people into the Ontario Public Service to identify any barriers to the access of materials, presentations and locations.

Status: Deferred

Rationale: The ministry will revisit its approach to attract young people into the Ontario Public Service as new external hiring opportunities are identified.

Commitment: Review the information technology advisory services to ensure that accessibility is considered in the procurement of software and applications for ministry branches and review the Information Technology Help Desk for services to staff with disabilities.

Status: Completed

Commitment: Ensure accessibility is considered when developing the new ministry e-mail guide.

Status: In progress

Action/Timeframe: The ministry working group will complete and release the guide by December 2004.

Commitment: Build on current services to the public by ensuring that all front-line and telecommunications staff have the necessary knowledge and skills to provide good customer service to people with a broad range of disabilities.

Status: Completed

Commitment:

Build on current accessibility practices in ministry field offices and identify priority areas for improved accessibility in facilities and communications over the long-term.

Status: In progress

Status/Timeframe: The ministry will continue to identify and remove barriers in its field offices as an ongoing commitment and as part of the development of its one-stop training and employment system.

Commitment:

Conduct focus groups with reception, frontline, public inquiry and JobGrow and Training Hotline staff to assess their level of knowledge about accessibility issues, the use of various alternate communication tools and the skills needed to provide good customer service to people with disabilities. A plan will be developed by the ministry to respond to any identified training needs.

Status: In progress

Action/Timeframe: The ministry will continue to raise awareness of disability issues as part of its ongoing commitment to build on its employment practices and processes to ensure accessibility for people with disabilities.

Commitment:

Develop, over the next two years, a staff awareness and education campaign to raise awareness of disability issues and how to remove barriers for the public and staff. The campaign will involve:

- developing an accessibility awareness Intranet site;
- holding Lunch 'N' Learn sessions on disability issues; and
- having discussions about disability issues and providing services to people with disabilities in all staff meetings and the ministry's internal newsletter.

Status: In progress

Action/Timeframe: The ministry continues to raise awareness of disability issues. A module on leadership and disability, for example, was included in our leadership training program.

Commitment:

Build on existing procedures to improve evacuation procedures for people with disabilities.

Status: Completed

Commitment:

Develop communication protocols to ensure that all public invitations and promotions of ministry meetings and events include a statement offering accommodation upon request.

Status: Completed

Commitment:

Purchase new software to create accessible web pages and develop a new, accessible template for the ministry's Intranet site.

The following steps will also be taken:

- provide support and advice to branches to help them implement the new accessible Intranet template;
- provide updates and information on accessibility issues to staff involved in Intranet development;
- update the ministry Guide to Web Publishing to include information on accessibility for Intranet developers;
- review new web pages for accessibility before posting; and
- develop an accessibility checklist for general software and applications to ensure that all new information technology that is bought is accessible.

Status: Completed

Commitments and Strategies for 2004-2005

Over the next year, the ministry will continue to build on efforts already underway to improve opportunities and accessibility for people with disabilities and to prevent future barriers. Impact on accessibility will continue to be considered in key ministry processes, including policy and program development, planning, communications and event planning. The ministry will also build on measures to ensure that staff is aware of disability issues and have the knowledge and skills required to provide good customer service to people with disabilities.

Making sure that the ministry's website is fully accessible to people with a range of disabilities will continue to be a central part of the ministry's work. The ministry will also continue to broaden the way that its information, products and services can be accessed.

Legislative Requirements

Ministry Offices and Facilities

Commitment:	Build on existing acts and regulations to improve barrier free accessibility in ministry buildings.
Action:	Review design proposals to ensure that barrier free requirements in all acts and regulations are met.
	Implement new procedures to ensure that all staff with disabilities are provided with a cell phone/walkie talkie and assistance in the event of an emergency evacuation.
Timeframe:	Ongoing

Procurement of Goods and Services

Commitment: Implement the Guidelines for Procurement of Accessible Goods and Services.

Action: Incorporate the guidelines into training sessions for staff responsible for the procurement of goods and services.

Timeframe: Fall 2004

Commitment: Build on the 2003-04 commitment to develop a checklist for software and applications dedicated to accessibility solutions.

Action: Work with ministries across the public service, and the vendor community, to develop the checklist.

Timeframe: March 2005

Internet Sites

Commitment: Ensure that the ministry intranet and website meet or exceed accessibility requirements by carrying out the following measures:

- provide ongoing expertise, quality assurance measures and advice on achieving compliance with the act;
- carry out tests, as required, of community service cluster websites to ensure compliance with the act;
- ensure that new web pages are accessible as defined by the act;
- provide updates and information on accessibility issues to staff who develop Intranet sites;
- implement the accessible intranet template ministry-wide;
- review new web pages to ensure they are accessible;
- update the software used for creating accessible web pages;
- purchase new/upgrades to software to create accessible web pages; and
- ensure that the Guide to Web Publishing contains current accessibility guidelines.

Timeframe: Ongoing

Publications

Commitment: Ensure that publications are available in alternate formats.

Status: Ongoing

Action/Timeframe: This is an ongoing commitment in consideration of the special needs of people with disabilities.

Capital Funding

Commitment: Communicate to institutions that receive capital funding of the requirement to ensure that facilities are accessible to people with disabilities. In the Guidelines and Requirements for the Funding of Capital Projects that are part of the Facilities Renewal and Major Capital Support Programs, institutions are advised that, "Funding provided through this program is intended to be used to supplement the institution's own facilities and deferred maintenance programs to undertake repairs to existing facilities, including, improvements to remove accessibility barriers to people with disabilities and water system improvements."

Action/Timeframe: Ongoing

Acts and Regulations

Commitment: All new acts, regulations, policies, programs and services will be assessed with respect to their impact on persons with disabilities.

Action: Identify and address barriers

Timeframe: Ongoing

Policies

Commitment: Consider the accessibility needs of people with disabilities when policies and programs are developed.

Action: Review new submissions to ensure that barriers to people with disabilities have been addressed.

Timeframe: Ongoing

Programs and Services

Commitment: Continue to build on employment practices and processes to ensure accessibility for people with disabilities.

Action: This commitment will be accomplished by:

- incorporating an accessibility awareness component in orientation packages for all new staff and in performance agreements;
- considering the accessibility needs of people with disabilities in recruitment practices;
- providing training and support to managers and supervisors on how to meet the accessibility needs of employees and the accessibility requirements of job applicants;
- ensuring that the Human Resources intranet site provides clear and current information;
- completing the re-formatting of internal Human Resources Branch website in compliance with the act's accessibility format; and
- developing outreach materials in alternate formats to facilitate accessibility and identify accessibility needs for any outreach activities.

Timeframe: March 2005

Commitment: Build on the current accessibility practices of ministry field offices and identify priority areas for improved accessibility in facilities and communications over the long-term.

Action: Accessibility will be considered as the ministry develops its new one-stop training and employment system.

Timeframe: In progress

Practices

Commitment: Provide staff with a new e-mail guide that includes information on best practices in e-mail communications.

Action: Review new ministry e-mail guide for accessibility considerations.

Timeframe: December 2004

Commitment:	Raise staff awareness of accessibility issues and how to remove barriers for the public and staff.
Action:	Develop an action plan.
Timeframe:	March 2005

For more information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome.
Please phone:
General inquiry number: 416-325-2929
TTY/TTD number: 1-800-263-2892
1-800 number: 1-800-387-5514
E-mail: *info@edu.gov.on.ca*
Ministry website address: *www.edu.gov.on.ca*
Visit the Ministry of Citizenship and Immigration Accessibility Ontario web portal at: www.gov.on.ca/citizenship/accessibility. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.
To order a free copy of this plan in an alternate format please contact:
Publications Ontario
880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out of town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
TTY Service 1-800-268-7095
Queen's Printer for Ontario
ISSN 1708-4636
Ce document est disponible en français.

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

Plan d'accessibilité
2004-2005

Ontario

Table des matières

	Page
Introduction	2
Message de la ministre de la Formation et des Collèges et Universités	3
Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004	4
Engagements et stratégies pour 2004-2005	8
Renseignements	13

Introduction

En décembre 2001, la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) a été adoptée. Cette loi vise à offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées et à obtenir leur concours pour détecter, éliminer et prévenir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la province.

La LPHO exige entre autres que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public.

Le présent document est le deuxième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2003-2004, et décrit les engagements pris pour 2004-2005 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Tous les ministères s'emploient à accroître la sensibilisation à l'amélioration de l'accessibilité et intègrent cette question aux pratiques opérationnelles quotidiennes dans plusieurs secteurs, y compris la formation du personnel, l'information du public, les installations et les processus de prestation des programmes et des services.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

Message de la ministre

Le gouvernement de l'Ontario déploie de grands efforts pour édifier des collectivités vigoureuses où il fait bon vivre, qui offrent une bonne qualité de vie aux Ontariennes et aux Ontariens de toutes aptitudes. Pour atteindre cet objectif, nous entendons présenter, au cours de l'automne, des mesures pour renforcer la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* et la rendre plus efficace.

Notre gouvernement travaillera en collaboration avec la population ontarienne pour faire en sorte que l'application de cette loi réponde davantage aux besoins des personnes ayant un handicap.

Au ministère de la Formation et des Collèges et Universités, nous partageons l'objectif d'offrir davantage de possibilités à tous les Ontariens et à toutes les Ontariennes. Nous travaillons sans relâche pour veiller à ce que tous et toutes puissent avoir accès aux programmes d'éducation et de formation qui leur permettent de prendre une part pleine et entière à la société.

Le plan que nous présentons énonce les grandes lignes de notre engagement visant à assurer l'accès aux programmes et services d'éducation postsecondaire et de formation professionnelle que fournit le ministère pour les personnes ayant un handicap. Par exemple, notre Programme d'alphabétisation et de formation de base offre un service en ligne aux apprenantes et apprenants sourds. Lorsque c'est possible, les renseignements diffusés sur notre site Web, dans nos bureaux régionaux et dans les lieux où nous rencontrons les intervenants sont universellement accessibles. À l'échelle du ministère, de nombreux bureaux sont munis de téléscripteurs pour veiller à que les membres du public aient accès à nos services.

Notre plan indique également comment nous continuerons de mener par l'exemple et de nous appuyer sur nos réussites et nos réalisations passées pour élargir encore davantage ces services à l'avenir.

En tant que ministre de la Formation et des Collèges et Universités, je suis ravie de travailler avec des Ontariennes et des Ontariens ayant un handicap sur des mesures qui leur permettront de participer pleinement à l'édification d'une province forte. Nos travaux appuient l'engagement pris par le gouvernement d'édifier des collectivités vigoureuses, dynamiques et accessibles aux Ontariennes et aux Ontariens de toutes aptitudes.

La ministre de la Formation et des Collèges et Universités,

Mary Anne Chambers

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004

Au cours du dernier exercice, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a continué à renforcer les mesures qu'il a déjà prises pour améliorer l'accessibilité et éliminer les obstacles.

Des politiques et des procédures ont depuis longtemps été établies pour veiller à ce que le personnel du ministère, les candidates ou candidats à un poste et autres personnes ayant divers handicaps bénéficient des adaptations nécessaires. Le ministère fournit sur demande à son personnel des évaluations ergonomiques ainsi que des versions électroniques et sur support de substitution des documents relatifs aux ressources humaines et à l'apprentissage. Le public dispose de nombreux moyens d'accéder aux renseignements, aux produits et aux services qu'offre le ministère, que ce soit sur son site Web, par ATS ou par téléphone. Les publications du ministère sont également disponibles, sur demande, sur des supports de substitution, comme le braille.

Au chapitre des services au public, le ministère a établi des directives destinées aux organismes chargés de la prestation des services Connexion Emploi, pour veiller à ce que ces services soient fournis dans des installations accessibles ou, lorsque c'est impossible, que l'organisme ait un plan pour accueillir les personnes handicapées dans des locaux accessibles. En outre, tous les organismes doivent entretenir des liens communautaires avec le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

L'Unité de l'alphabétisation et de la formation de base du ministère a mis au point un outil d'apprentissage en ligne destiné à répondre aux besoins des apprenantes et apprenants sourds.

Au cours du dernier exercice, le ministère a continué à s'appuyer sur les mesures déjà prises afin d'accroître l'accessibilité et les possibilités pour les personnes ayant divers types de handicaps. Il a également pris plusieurs initiatives en vue d'améliorer l'accessibilité pour son personnel et pour le public.

Voici un survol des engagements et des réalisations du ministère pour 2003-2004 :

Engagement : Établir une équipe de planification de l'accessibilité chargée d'évaluer les progrès accomplis pour réaliser le plan d'accessibilité annuel.

État d'avancement : Engagement réalisé

Engagement : Examiner les 19 lois qui établissent des collèges d'arts appliqués et de technologie ainsi que toutes les universités et leurs fondations, en Ontario, afin de veiller à ce que les formulations relatives aux personnes handicapées soient appropriées et de repérer les obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées.

État d'avancement : Engagement réalisé

Engagement : S'appuyer sur les pratiques actuelles pour élaborer des politiques et des programmes, qu'il s'agisse de nouvelles mesures ou de mesures permanentes, en tenant compte de leur effet sur l'accessibilité.

État d'avancement : Engagement réalisé et engagement permanent
Mesure et calendrier : À poursuivre de manière continue

Engagement : Examiner le programme d'orientation du personnel afin de s'assurer que toutes les trousses d'orientation renferment des renseignements sur les droits du personnel aux adaptations, sur la responsabilité de la direction à cet égard et sur toute formation obligatoire à ce sujet. L'examen doit aussi porter sur le site intranet pour veiller à ce que l'information sur les adaptations pour le personnel soit claire et tenue à jour.

État d'avancement : Engagement réalisé

Engagement : Examiner l'initiative de promotion auprès des jeunes, dont le but est de favoriser le recrutement de jeunes dans la fonction publique de l'Ontario, afin de repérer tout obstacle à l'accessibilité de la documentation, des présentations et des installations.

État d'avancement : Engagement reporté
Motif : Le ministère entend réétudier sa démarche pour attirer des jeunes dans la fonction publique de l'Ontario pour tenir compte des nouvelles possibilités externes d'embauche.

Engagement : Examiner les services consultatifs en matière de technologie de l'information afin de veiller à ce que l'accessibilité soit prise en compte dans l'achat de logiciels et d'applications pour les diverses directions. Examiner également le service d'assistance technologique pour s'assurer qu'il répond aux besoins des membres du personnel qui ont un handicap.

État d'avancement : Engagement réalisé

Engagement : Tenir compte de l'accessibilité dans l'élaboration d'un nouveau guide sur le courriel pour le ministère.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation
Mesure et calendrier : Le groupe de travail du ministère prévoit terminer et publier le guide d'ici décembre 2004.

Engagement : Renforcer les services actuellement offerts au public en veillant à ce que le personnel de première ligne et des télécommunications possède les connaissances et les compétences nécessaires pour

fournir un service de qualité aux personnes ayant divers types de handicaps.

État d'avancement : Engagement réalisé

Engagement : Renforcer les pratiques en matière d'accessibilité qui existent actuellement dans les bureaux régionaux et déterminer les domaines prioritaires exigeant des améliorations à long terme relativement à l'accessibilité aux locaux et aux communications.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation

Mesure et calendrier : Le ministère continuera de chercher et d'éliminer les obstacles dans ses bureaux régionaux dans le cadre de son engagement permanent et de l'élaboration de son système de formation et d'emploi à guichet unique.

Engagement : Organiser des entrevues de groupe avec le personnel d'accueil, de première ligne et des renseignements au public, et avec celui de la ligne Croissance de l'emploi et Renseignements Formation, afin d'évaluer les connaissances relativement aux questions d'accessibilité, l'utilisation des divers outils de communication adaptés et les compétences nécessaires pour offrir un service de qualité aux personnes handicapées. Établir un plan pour satisfaire aux besoins de formation ainsi déterminés.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation

Mesure et calendrier : Le ministère continuera de sensibiliser son personnel aux questions touchant les personnes handicapées dans le cadre de son engagement permanent à renforcer ses pratiques et processus d'emploi pour assurer l'accessibilité de ses services aux personnes handicapées.

Engagement : Élaborer, au cours des deux prochaines années, une campagne de sensibilisation et d'éducation du personnel pour mieux faire connaître les questions relatives au handicap et la façon d'éliminer les obstacles pour le public et pour le personnel. La campagne comprendra notamment les aspects suivants :

- la création d'un site intranet de sensibilisation à l'accessibilité;
- l'organisation de déjeuners de formation traitant de questions liées au handicap;
- aborder les question liées au handicap et offrir des services aux personnes handicapées dans toutes les réunions du personnel et dans le bulletin interne du ministère.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation

Mesure et calendrier : Le ministère continuera de sensibiliser le personnel aux questions touchant les personnes handicapées. Notre programme de

formation au leadership, par exemple, comprenait un module sur le leadership et le handicap.

Engagement : S'appuyer sur les procédures existantes pour améliorer les procédures d'évacuation d'urgence des personnes handicapées.

État d'avancement : Engagement réalisé

Engagement : Adopter des protocoles de communication pour veiller à ce que toutes les invitations publiques et les annonces des réunions et des manifestations spéciales du ministère comportent un énoncé indiquant que des adaptations sont offertes, sur demande.

État d'avancement : Engagement réalisé

Engagement : Acheter de nouveaux logiciels pour créer des pages Web accessibles et élaborer un nouveau modèle accessible pour son site intranet.

Les mesures suivantes seront également prises :

- fournir un soutien et des conseils aux directions pour la mise en oeuvre du nouveau modèle intranet accessible;
- fournir des mises à jour et des renseignements sur les questions d'accessibilité au personnel chargé de la conception du site intranet;
- mettre à jour le guide du ministère sur la publication sur le Web pour y inclure des renseignements sur l'accessibilité à l'intention des personnes qui élaborent le site intranet;
- examiner toutes les nouvelles pages avant leur affichage afin de vérifier leur accessibilité;
- dresser une liste de contrôle pour les logiciels et les applications afin de veiller à l'accessibilité de tout nouvel outil informatique acheté.

État d'avancement : Engagement réalisé

Engagements et stratégies pour 2004-2005

Au cours du prochain exercice, le ministère poursuivra ses efforts pour améliorer les possibilités et l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap et pour prévenir la création d'obstacles à l'avenir. Il mettra également en place des mécanismes pour que l'on tienne compte de l'effet sur l'accessibilité dans les principaux processus du ministère, notamment dans l'élaboration des politiques, la planification des programmes, les communications et la planification des activités spéciales. Le ministère renforcera également les mesures prises pour que son personnel soit de plus en plus conscient des problèmes auxquels font face les personnes handicapées et qu'il possède les connaissances et les compétences nécessaires pour fournir un service de qualité à cette clientèle.

Un aspect important du travail du ministère consistera toujours à veiller à ce que son site Web soit totalement accessible aux personnes ayant divers handicaps. De même, le ministère continuera d'élargir les modes d'accès à l'information, aux produits et aux services qu'il offre.

Exigences de la *Loi*

Bureaux et installations du ministère

Engagement : S'appuyer sur les lois et règlements existants pour améliorer l'accessibilité et l'aménagement sans obstacle des immeubles du ministère.

Mesure à prendre : Examiner les aménagements proposés pour s'assurer qu'ils satisfont aux exigences relatives à l'aménagements sans obstacle énoncées dans toutes les lois et dans tous les règlements.

Mettre en oeuvre de nouvelles procédures pour veiller à ce que les membres du personnel ayant un handicap soient munis d'un téléphone cellulaire ou d'un radiotéléphone portatif et reçoivent de l'aide en cas d'une évacuation d'urgence.

Calendrier : Engagement permanent

Approvisionnement en biens et services

Engagement : Mettre en oeuvre les directives concernant l'approvisionnement en biens et services accessibles.

Mesure à prendre : Intégrer les directives aux séances de formation destinées au personnel responsable des services d'approvisionnement.

Calendrier : Automne 2004

Engagement : Poursuivre les efforts déployés dans le cadre de l'engagement pris en 2003-2004 pour élaborer une liste de contrôle pour les logiciels et les applications visant expressément des solutions assurant l'accessibilité.

Mesure à prendre : Travailler avec les ministères à l'échelle de la fonction publique et les fournisseurs du secteur privé pour élaborer la liste de contrôle.

Calendrier : Mars 2005

Sites Internet

Engagement : Veiller à ce que le site intranet et le site Web du ministère respectent ou surpassent les exigences concernant l'accessibilité en prenant les mesures suivantes :

- fournir de manière continue l'expertise, des mécanismes de contrôle de la qualité et des conseils sur la conformité à la *Loi*;
- effectuer des essais, au besoin, sur les sites Web des services communautaires regroupés afin d'assurer la conformité à la *Loi*;
- s'assurer que les nouvelles pages Web sont accessibles, selon les termes de la *Loi*;
- fournir des mises à jour et des renseignements sur les questions d'accessibilité au personnel chargé d'élaborer les sites intranet;
- appliquer le modèle de site intranet accessible à l'échelle du ministère;
- examiner les nouvelles pages Web pour s'assurer qu'elles sont accessibles;
- mettre à jour le logiciel utilisé pour créer des pages Web accessibles;
- acheter un nouveau logiciel ou une version améliorée d'un logiciel pour créer des pages Web accessibles;
- veiller à ce que le guide de la publication sur le Web contienne des directives à jour sur l'accessibilité.

Calendrier : Engagement permanent

Publications

Engagement : Veiller à ce que les publications soient disponibles sur support de substitution.

État d'avancement : Engagement permanent

Mesure et calendrier : Il s'agit d'un engagement permanent pour tenir compte des besoins particuliers des personnes ayant un handicap.

Financement des immobilisations

Engagement : Communiquer aux établissements qui reçoivent une aide financière pour les immobilisations les exigences établies pour veiller à ce que les installations soient accessibles aux personnes ayant un handicap. Dans les Directives et exigences relativement au financement des projets d'immobilisations en vertu du Programme de réfection des installations et du Programme d'aide pour les immobilisations importantes, les établissements sont avisés du fait que les fonds versés en vertu de ce programme doivent servir de supplément à leurs propres programmes d'entretien des installations et de réparations différées pour entreprendre les réparations aux installations existantes, y compris les améliorations visant à éliminer les obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées et les améliorations au système d'approvisionnement en eau.

Mesure et calendrier : Engagement permanent

Lois et règlements

Engagement : Examiner les lois, règlements, politiques, programmes et services nouvellement établis pour en déterminer l'effet sur les personnes ayant un handicap.

Mesure à prendre : Repérer les obstacles et s'y attaquer.

Calendrier : Engagement permanent

Politiques

Engagement : Tenir compte des besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité lorsqu'on élabore des politiques et des programmes.

Mesure à prendre : Examiner les nouvelles propositions pour veiller à ce qu'on s'attaque aux obstacles à l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap.

Calendrier : Engagement permanent

Programmes et services

Engagement : Continuer à renforcer les pratiques et processus en matière d'emploi pour assurer l'accessibilité aux personnes handicapées :

Mesure à prendre : Cet engagement sera réalisé par les moyens suivants :

- intégrer une composante de sensibilisation aux questions d'accessibilité aux trousses d'orientation du nouveau personnel et aux ententes concernant les objectifs de rendement;
- tenir compte des besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité dans les pratiques de recrutement;
- fournir une formation et un soutien au personnel de gestion et de supervision sur la façon de satisfaire aux besoins du personnel et aux exigences relatives à l'embauche en matière d'accessibilité;
- veiller à ce que le site intranet sur les ressources humaines fournisse des renseignements clairs et à jour à cet égard;
- achever la reconfiguration du site Web interne de la Direction des ressources humaines en conformité avec les critères d'accessibilité énoncés dans la *Loi*;
- élaborer les documents de liaison avec la communauté sur divers supports de substitutions afin de faciliter l'accessibilité et de repérer les besoins en matière d'accessibilité pour toutes les activités de liaison avec la communauté.

Calendrier : Mars 2005

Engagement : S'appuyer sur les pratiques actuelles des bureaux régionaux du ministère en matière d'accessibilité et repérer les domaines prioritaires exigeant des améliorations à long terme pour assurer l'accessibilité des installations et des communications.

Mesure à prendre : Le ministère tiendra compte de l'accessibilité dans l'élaboration de son nouveau système de formation et d'emploi à guichet unique.

Calendrier : Engagement en cours de réalisation

Pratiques

Engagement : Fournir au personnel un nouveau guide du courriel comprenant des renseignements sur les pratiques optimales en matière de communications électroniques.

Mesure à prendre : Examiner le nouveau guide du ministère au sujet du courriel pour évaluer les questions d'accessibilité.

Calendrier : Décembre 2004

Engagement : Sensibiliser le personnel aux questions relatives à l'accessibilité et à la façon d'éliminer les obstacles pour le personnel et pour le public.

Mesure à prendre : Élaborer un plan d'action.

Calendrier : Mars 2005

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux : 416 325-2929
Numéro ATS : 1 800 263-2892
Sans frais : 1 800 387-5514
Courriel : *info@edu.gov.on.ca*
Site Web du ministère : *www.edu.gov.on.ca*
Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, à : http://www.gov.on.ca/citizenship/accessibility/indexf.html. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.
Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-4660

This document is available in English.